



ACADÉMIE
DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

Service Départemental Jeunesse,
Engagement et Sports

Appel à projets

Jeunesse
Education populaire

*Service départemental
à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports*



Modalités de demandes de subvention

- Déposer les demandes sur [la plateforme Le Compte Asso](#)
- Accessible aux associations et aux collectivités,
- Code 276 : "Actions partenariales JEP de S&L"
- La demande doit être déposée au plus tard le **18 mai 2026**.

Les axes prioritaires de financement

Les projets proposés doivent stimuler et soutenir l'émancipation des jeunes, notamment :

- **Favoriser la prise d'initiative des jeunes**

Favoriser la participation active et la capacité à s'exprimer (participation aux activités, travailler l'écoute active...)

- **Soutenir et promouvoir l'engagement des jeunes**

Développer des actions utiles à la fois pour eux-mêmes et pour l'intérêt général.

- **Renforcer l'autonomie des jeunes**

Accompagner les jeunes dans la réalisation de projets et la prise de responsabilités, devenir des citoyens capables d'agir et de s'organiser par eux-mêmes, accompagnement vers l'autonomie des jeunes.

- **Créer et renforcer les liens sociaux**

Développer des activités/actions favorisant la rencontre, la confiance et le vivre-ensemble.

- **Développer l'esprit critique**

Encourager la réflexion, le débat et la prise de recul, renforcer la capacité d'analyse et la prise de recul face aux informations, opinions et aux situations en vue de former un jugement éclairé.

- **Favoriser l'accès à la culture**

Permettre la découverte des ressources culturelles, faciliter l'accès aux pratiques, aux oeuvres et aux lieux culturels.

- **Proposer des expériences nouvelles**

Offrir des immersions dans des environnements différents (séjours de vacances, inclusion...)

- **Développer la mobilité**

Aider les jeunes à se déplacer en vue d'accéder à des opportunités (stage, emploi...)

- **Améliorer le bien-être et les rythmes de vie**

Proposer des activités/actions favorisant l'épanouissement des jeunes.

- **Former et accompagner les encadrants**

Mettre en place des actions de sensibilisation pour renforcer les compétences pédagogiques, contribuer à la montée en compétences, mieux informer sur le rôle d'encadrant en accueil collectif de mineurs.

- **Assurer la continuité éducative**

Garantir une cohérence entre les temps d'accueil de l'enfant, développement et renforcement de la continuité éducative, articulation des dispositifs éducatifs pour favoriser la réussite des enfants, des jeunes.

Les critères de recevabilité

Cet appel à projet concerne des actions à vocation **éducative**. Elles doivent relever d'une **démarche d'éducation populaire**.

Elles doivent concerner un **public âgé de 3 à 30 ans**.

Le porteur doit être une association agréée Jeunesse Éducation Populaire (JEP) ayant au moins un an d'existence.

NB : Les associations non agréées JEP et les collectivités peuvent déposer une demande, mais dans la limite de 3000 €.

Les demandes non éligibles

- formulées au bénéfice du fonctionnement de l'association et pas d'un projet ;
- portant sur des dépenses d'investissement ;
- potentiellement couvertes par un autre dispositif d'appui financier (FDVA 1 ou 2, et autres).
- relatives à des activités de développement interne d'un club sportif (relève de l'Agence nationale du sport) ;
- concernant un projet strictement artistique (relève du ministère de la culture et des DRAC) ;
- portant sur des actions ne concernant que le champ scolaire.

SDJES SAÔNE-ET-LOIRE



*Instruction des dossiers : Saméry TECHER, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports,
Suivi administratif et technique : Nathalie PICARD, gestionnaire administrative.*

Coordonnées :



03 71 49 07 40 / 03 71 49 07 46



nathalie.picard1@ac-dijon.fr
samery.techer@ac-dijon.fr



<https://www.ac-dijon.fr/dsden71>